

<http://www.snetap-fsu.fr/Pays-de-la-Loire-Conge-formation.html>



Pays de la Loire : Congé formation...le droit des agents doit être respecté

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Voici un courrier envoyé par la section de LAVAL à la [DGER](#)

Laval, le 12 avril 2015

à Madame la Directrice Générale
DGER
1ter, avenue de Lowendal
75700 Paris SP 07

Madame la Directrice Générale,

Lors du dernier conseil d'administration de l'[EPL](#) de Laval le 27 mars dernier, le chef du [SRFD](#) des Pays de la Loire, nous a annoncé que pour l'année scolaire 2015-2016, la collègue qui vient d'être nommée par la [CAP](#) sur le poste de [PCEA](#) « génie alimentaire » a fait valoir son droit à un congé formation et ne serait remplacée qu'à hauteur de 40 %.

Sur le plan local, cette décision serait très grave et extrêmement préjudiciable, pour un établissement dont une des spécificités est l'agro-alimentaire avec des formations secondaires (STAV) et supérieures ([BTS](#) STA, Licence professionnelle) ; pour un établissement qui dispose d'une halle agro-alimentaire ; pour un établissement qui vient de mettre en place une plate-forme régionale d'innovation dans ce même domaine avec des financements importants des collectivités et qui a tissé des partenariats nombreux avec les acteurs du territoire.

Nous sommes inquiets car ce non remplacement des agents en congé formation devient récurrent (nous avons 2 cas identiques en Pays de la Loire l'an passé) et fragilise particulièrement les établissements concernés.

Sur un plan plus général et au delà de ces remarques, cette situation est une remise en cause claire du droit au congé formation. En effet, comment la collègue peut elle considérer que ce congé formation est un droit si elle n'est pas remplacée sur le poste qu'elle aurait dû occuper.

Quelle pression peut alors s'exercer dans les établissements sur des collègues qui envisagent de demander un tel dispositif alors que les équipes de Direction et les autres collègues savent que l'agent ne sera pas remplacé ?

Par la présente, nous souhaitons obtenir l'engagement du remplacement intégral à la rentrée prochaine de notre collègue par un agent contractuel national afin que l'ensemble des cours et des missions soient exercés.

Dans l'attente, nous vous prions de croire en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.